

*Les subsides*

Le gouvernement cède sur tous les plans, et chaque fois que le gouvernement ou les hommes d'affaire américains gagnent un pouce de terrain, ils reviennent à la charge dans l'espoir de gagner un pied de plus. C'est ce qui est en train de nous arriver à l'occasion du conflit relativement au bois d'oeuvre. Ce matin, le ministre du Commerce extérieur a bien tenté de rassurer les Canadiens en leur disant que les choses allaient s'arranger. Le ministre a dit que le gouvernement échouerait peut-être à la suite de sa volte-face complète, lui qui refusait toute condition préalable et refusait même de négocier, et qui accepte maintenant la nomination d'envoyés de part et d'autre pour résoudre le conflit, mais il nous a rappelé qu'une démarche semblable entreprise par le gouvernement américain en vue de décréter des droits compensateurs avait échoué en 1983, ajoutant que celle-ci échouerait également.

J'espère que le ministre ne faisait cette déclaration que pour donner bonne bouche aux Canadiens, recherchant en cela quelque effet oratoire. J'espère qu'il ne pense pas naïvement que les choses vont bien aller pour nous si tout le reste échoue. Le monde a beaucoup changé depuis 1983. À la mi-avril, M. Yeutter, le représentant spécial des États-Unis pour le commerce, a déclaré que la méthode canadienne d'évaluation du bois sur pied est injuste. Il n'en était pas ainsi en 1983.

Les récentes décisions du département du Commerce des États-Unis traduisent une perspective beaucoup plus large que par le passé lorsqu'il s'agit de classer dans la catégorie des subsides injustes l'aide des gouvernements étrangers aux industries du secteur des ressources naturelles. Le département du Commerce n'interprète pas cette aide comme il le faisait en 1983.

Un projet de loi omnibus sur le commerce a été adopté il y a plusieurs semaines par le comité des voies et moyens de la Chambre à Washington. Il contient des dispositions qui font spécifiquement entrer dans les subsides injustes la méthode canadienne de fixation des prix des ressources naturelles. Enfin, le président des États-Unis, dans une lettre qu'il adressait au sénateur Packwood, déclarait que la question devait être réglée dans le cadre des négociations bilatérales et que si elle ne l'était pas, il prendrait toute les mesures que lui permet la loi américaine. Il s'agit aussi là d'un changement. Le point de vue simpliste selon lequel nous avons gagné en 1983 et nous gagnerons encore n'est pas seulement imprudent, il est dangereux.

Le gouvernement doit reconnaître bientôt que la substance des accords entre le Canada et les États-Unis est beaucoup plus importante que l'image de son engagement dans son grand projet de négociation d'un libre-échange. Il doit décider d'accorder la priorité à certains secteurs et se rendre compte que l'administration américaine est allée trop loin dans la préparation du terrain en sa faveur en vue des négociations sur le libre-échange.

Pour donner satisfaction aux Américains, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ajoutera plusieurs millions de dollars à la facture des Canadiens pour les médicaments non brevetés et Dieu sait combien de millions au coût de l'assurance-maladie. Ces mesures ont été promises. On ne peut plus les négocier. C'est un fait accompli.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été remodelée pour plaire aux conseils d'administration de New York, de Boston, du Texas et d'ailleurs. Là non plus on ne peut plus négocier parce que tout a été donné.

Le secteur énergétique canadien est dans une très mauvaise posture. Il faiblit chaque jour davantage et est maintenant mûr pour tomber aux mains d'entreprises américaines. La protection de ce secteur a été abandonnée lorsque le Programme énergétique national a été démantelé. Il n'y a plus rien à négocier de ce côté, car nous avons abattu nos cartes.

Les États-Unis, constatant que le gouvernement veut désespérément entreprendre les pourparlers sur le libre-échange où il a mis en jeu sa crédibilité politique et sa réputation, ont décidé qu'aucune négociation ne débiterait avant que toutes leurs demandes à l'égard du bois de construction ne soient satisfaites. Le gouvernement du Canada est tout étonné que les États-Unis agissent ainsi et obtiennent toutes ces concessions avant même le premier jour de négociation. Les États-Unis exigent que le Canada vienne de sa propre volonté s'asseoir et négocier une réduction des exportations de bois de construction vers les États-Unis dont la valeur s'élève à trois milliards de dollars.

C'est ce que le gouvernement du Canada a fait. Il a manqué à sa parole envers la Chambre des communes. Il a manqué à sa parole envers les gens du secteur. D'après le premier ministre de la Colombie-Britannique qui est intervenu ce matin au réseau BCTV, le premier ministre a manqué à sa parole envers son homologue provincial auquel il avait assuré qu'il n'y aurait pas de négociations séparées.

Le gouvernement semble manquer de caractère et ne pas savoir se tenir debout et dire que ça suffit; il faudrait qu'il s'arme de courage pour pouvoir dire, dans les termes de la résolution, que le gouvernement du Canada n'entreprendra pas de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensateurs en vigueur et ne garantisse qu'il n'appliquera pas de tels droits à l'avenir. S'il ne le lui fait pas savoir, cela voudra dire que le gouvernement fait passer son objectif politique et sa perception de la réalité avant les intérêts des Canadiens, et notamment des dizaines de milliers de Canadiens qui gagnent leur vie grâce à nos ressources renouvelables, grâce à nos forêts.

**M. Brisco:** Monsieur le Président, on a déjà posé ce matin et à d'autres reprises au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) la question qu'a soulevée le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Cette question a trait au problème des conditions préalables, et le ministre a donné à la Chambre, à au moins deux reprises et peut-être davantage, la nette assurance qu'il n'y a pas de conditions préalables. Le député d'en face allègue qu'il y en a. Le député ne croit-il pas le ministre?

● (1550)

**M. Tobin:** Monsieur le Président, j'ai horreur de répondre à une question par une question, mais comment le député interprète-t-il le fait que le président des États-Unis se soit engagé lui-même, malgré son entente avec le premier ministre, à négocier le problème du bois d'oeuvre canadien, ce qui constitue